

Loi électorale du Canada

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

[Français]

Mme le Président: Les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Français]

Mme le Président: Tous les ordres qui précèdent le numéro 383, sous la rubrique Projets de loi publics émanant des députés, sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À HAUSSER LE DÉPÔT EXIGÉ DES
CANDIDATS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) propose: Que le projet de loi C-583, tendant à modifier la loi électorale du Canada (dépôt), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Madame le Président, il y a fort longtemps que moi-même et un certain nombre de personnes qui m'ont aidé en période électorale songeons à proposer une mesure comme le bill C-583. Ce bill porte sur le dépôt qu'il faut remettre au président d'élection d'une circonscription pour se porter candidat aux élections.

Depuis 1882, l'article 23(2)*j* de la loi électorale du Canada prévoit le versement de la somme exorbitante de \$200. Mon bill a pour objet de porter cette somme fixée en 1882 à un chiffre plus réaliste, compte tenu de la situation économique actuelle, c'est-à-dire \$2,000.

Il y a plus d'un siècle, un dépôt de \$200 représentait une somme considérable. En fait, beaucoup de gens ne gagnaient même pas \$200 par année. C'était une très grosse somme. Il fallait vraiment risquer gros pour être candidat aux élections. Jusqu'à tout récemment, les candidats qui n'obtenaient pas au moins la moitié des votes du vainqueur perdaient leur dépôt. Ce dépôt avait pour but de faire en sorte que ceux qui voulaient se présenter comme député à la Chambre des communes soient prêts à mettre en jeu une somme très importante, et de dédommager la Couronne pour les dépenses électorales. Les candidats qui n'obtenaient pas un nombre raisonnable de votes perdaient leur argent.

La somme de \$200 n'a plus qu'une valeur théorique. Le salaire industriel moyen est maintenant de l'ordre de \$385 par semaine. Par conséquent, \$200 ne représente plus qu'un peu

plus de la moitié du salaire hebdomadaire du travailleur moyen. Ce n'est pas du tout un enjeu important; ce n'est plus qu'un détail dans l'organisation globale d'une campagne électorale.

N'importe qui peut se présenter aux élections fédérales moyennant une somme minime. Certains le font pour des raisons personnelles; ils veulent que leur nom soit cité en public; ils veulent faire de la publicité autour de leur nom. Pour \$200, on peut faire afficher son nom dans toute la ville de Mississauga pendant 60 jours ou plus. Le gouvernement fera imprimer votre nom sur environ 80,000 bulletins de vote. Les journaux colporteront votre nom. Tout cela, aux frais du gouvernement du Canada. Quel excellent moyen de se faire connaître du grand public, pour faire avancer quelque projet saugrenu.

Personne ne peut vous empêcher de prendre la parole à une assemblée de tous les candidats dans une circonscription. J'en ai fait l'expérience. Dans ma circonscription, ces assemblées se déroulent dans les règles, honnêtement. On fait en sorte que les électeurs puissent entendre le point de vue des candidats qui ont vraiment l'intention de participer à l'élection. Nous avons toujours inmanquablement des candidats qui n'ont, en fait, ni l'envie ni la possibilité de gagner. Ils ne font aucun effort pour gagner, si ce n'est de prendre la parole au cours de l'assemblée pour lui faire perdre son temps. Et à cause d'eux, les gens de l'endroit ne peuvent pas discuter des problèmes qui les intéressent.

Notre système électoral est tourné en dérision à cause de ce dépôt de \$200. Pour une somme insignifiante, on a droit à des dépenses qui coûtent au gouvernement du Canada, selon le directeur général des élections, en moyenne \$1,000 pour tout candidat dont le nom apparaît à la suite des trois premiers. Autrement dit, si on a inscrit le nom de trois candidats sur un bulletin de vote, il en coûterait en moyenne \$1,000 de plus pour en mettre un quatrième sur le bulletin. Pour \$200, une personne fait dépenser \$1,000 au gouvernement. Et pour cette somme, cette personne a droit, en plus, à dix exemplaires de la liste électorale pour en faire ce qu'elle veut. On reçoit les nom et adresse de toutes les personnes de la circonscription qui ont le droit de voter aux élections fédérales. Qui plus est, on peut exiger que le président des élections vous remette une trousse et une carte de la circonscription. C'est là une documentation fort utile. Le papier à lui seul vaut plus que le montant du dépôt.

● (1550)

Si je demande qu'on le majore, ce n'est pas pour être injuste. C'est simplement une façon de dire aux candidats qu'ils doivent payer leur écot. Cela va-t-il empêcher le candidat qui a des chances de gagner? Je soutiens que non.

En vertu de la loi électorale actuelle, le candidat qui obtient au moins 15 p. 100 des votes a droit au remboursement de son dépôt de \$200. En fait, non seulement il a droit au remboursement de ses \$200, mais la Couronne lui rembourse toutes ses autres dépenses. Par conséquent, un candidat sérieux qui obtient 15 p. 100 des votes peut donc se faire rembourser son dépôt et ses dépenses d'élections, et c'est bien ainsi.